



#### Union européenne – Informations générales

- Nouvelle Commission européenne
- Poursuite discussions règlements européens de coordination
- Préparation de la conférence sur l'avenir de l'Europe

#### Actualité européenne de la protection sociale

##### SANTÉ

- Rapports sur l'état de la santé dans l'UE
- EMA : Rapport sur les réseaux sociaux et applications de santé
- Débat du Conseil sur la politique pharmaceutique de l'UE
- Point sur l'évaluation des technologies de la santé
- Dispositifs médicaux : publication du rectificatif pour la Classe I
- Rapport sur les médicaments sous surveillance supplémentaire

##### FAMILLE ET JEUNESSE

- Rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Garantie jeunesse

##### RETRAITE ET VIEILLESSE

- Panorama des Pensions de l'OCDE

##### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Déclin de la fertilité en Finlande, risques pour la soutenabilité du système de sécurité sociale
- Guide de la Commission sur le détachement des travailleurs
- Question parlementaire sur le numéro de sécurité sociale UE.
- Réforme de la loi sur l'assistance sociale en Slovaquie

##### CJUE

- Conclusions sur les notions d'employeur et d'abus de droits

##### Agenda Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :  
Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63  
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59  
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64  
Contact : info@reif-eu.org

## FOCUS : Commission européenne : il nous tarde tant que le jour se lève

Tant crie-t-on Noël qu'il vient, voilà la Commission européenne von der Leyen en ordre de marche. Mais toujours pas au complet, puisque l'exécutif européen a dû mettre en demeure le Royaume-Uni suite à son refus de désigner un Commissaire avant les élections législatives du 12 décembre. Ce qui apparaît n'être qu'un énième rebondissement du Brexit pourrait néanmoins avoir des effets concrets si la crainte de certains juristes que les décisions de la Commission puissent être déclarées nulles tant qu'elle ne compte pas 28 membres était avérée.

Il faut espérer que le doute sera rapidement levé, car les chantiers sont nombreux. La nouvelle Commission devra en premier lieu s'atteler à mener à leur terme les dossiers en cours – ou décider d'y renoncer officiellement, au risque de les voir s'enliser. Voilà trois ans que la proposition de révision du Règlement de coordination des systèmes de sécurité sociale est sur la table, et le Conseil vient de rejeter le nouveau mandat de négociation proposé par la Présidence finlandaise. Deux ans après la publication de la proposition sur l'évaluation des technologies de la santé, et quasiment un an après que le Parlement a arrêté sa position, l'accord au Conseil n'est toujours pas en vue.

Parmi les cadeaux laissés par la Commission Juncker au pied du sapin de son successeur, certains pourraient avoir un goût amer. Malgré les appels à l'optimisme répétés, la mise en œuvre des Règlements dispositifs médicaux inquiète nombre de parties prenantes : après les questions écrites de parlementaires européens alarmés du nombre insuffisant d'organismes notifiés, voilà que le Secrétariat général du Conseil soumet un rectificatif après avoir découvert le vide juridique encadrant certains dispositifs médicaux de Classe I.

Dans ce contexte, le volontarisme et l'optimisme exprimés par la Présidente de la Commission et le Président du Conseil lors de leurs discours d'investiture seront nécessaires, et il faut espérer qu'ils se traduiront concrètement dans le programme de travail 2020 de la Commission, dont la publication est attendue de manière imminente.

Dans l'attente, les parties prenantes, tels les enfants un soir de Noël, tentent de passer l'œil dans l'embrasure de la porte en espérant deviner quelles surprises pourraient leur être réservées.

27,9%  
Part du PIB de  
l'UE consacrée à  
la protection  
sociale  
(Eurostat)

82.1%  
Européens  
estimant que les  
vaccins sont  
sûrs  
(Commission)

## Election de la nouvelle Commission européenne.

Le Parlement européen a approuvé en plénière le 27 novembre 2019 la nouvelle Commission européenne par 461 voix pour, 157 contre et 89 abstentions, une majorité plus importante que celle qu'avait obtenu Jean-Claude Juncker en 2014. La part des femmes dans la Commission est la plus élevée jamais enregistrée: en plus de la Présidente élue, Ursula Von Der Leyen, la Commission comprend actuellement 11 femmes et 15 hommes. La Commission a aussi été nommé sans commissaire britannique (voir REIF Info 330).. Son mandat de cinq ans débutera le 1er décembre 2019, anniversaire des 10 ans du [Traité de Lisbonne](#).

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/hearings2019/commission-europeenne-2019-2024/20191121IPR67111/le-parlement-elit-la-commission-von-der-leyen>

## Préparation de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a proposé d'organiser une conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devrait s'ouvrir en 2020 et durer deux ans. [La vice-présidente à la Démocratie et à la Démographie](#), la Croate Dubravka Šuica, sera en charge de l'organisation de la conférence. L'idée est de donner la possibilité aux Européens d'avoir leur mot à dire sur la manière dont l'Union est gérée et sur les objectifs qu'elle atteint. En amont des prochaines réunions du Conseil européen des 12 et 13 décembre, la France et l'Allemagne ont publié un document conjoint afin de présenter leurs priorités (qui inclut la défense des droits sociaux et du modèle d'économie sociale de marché) et fixe un calendrier de restitution des travaux début 2022 sous Présidence française du Conseil.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf)

## Poursuite des discussions sur les textes européens de coordination de sécurité sociale.

La Présidence finlandaise du Conseil de l'UE a proposé le 22 novembre un nouveau mandat de négociation aux Etats membres afin d'y intégrer certaines demandes du Parlement européen. Ce nouveau mandat n'a toutefois pas été adopté. Pour mémoire, la négociation porte sur la législation applicable : la notification préalable, la définition des voyages d'affaires et la pluriactivité et le chapitre sur les prestations de chômage (les prestations pour les travailleurs frontaliers et la durée d'exportabilité). Le prochain [trilogue](#) devrait avoir lieu le 12 décembre 2019.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=849&langId=fr>

## Santé

### Publication des rapports sur l'état de la Santé dans l'UE.

La Commission européenne a publié les 30 rapports nationaux sur la santé (Etats membres, Islande et Norvège) ainsi que le rapport d'accompagnement réalisés avec le soutien de l'OCDE. Ces rapports mettent en lumière plusieurs tendances de fond. La réticence à la vaccination est identifiée comme un sujet d'inquiétude majeure. La difficulté d'accès au soin pour certaines catégories de population reste une réalité, et la transformation numérique de la santé pourrait renforcer le phénomène.

Le rapport d'accompagnement met également l'accent sur les politiques permettant de réduire les dépenses de santé inutiles, notamment la réduction du gaspillage et l'optimisation des dépenses en matière de médicaments, une attention accrue au rapport qualité-prix et à la couverture ainsi qu'aux marchés publics et aux prix via l'évaluation des technologies de santé, une plus large utilisation des génériques et biosimilaires, l'encouragement à la prescription responsable et l'amélioration de l'observance thérapeutique.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/health/state/summary\\_fr](https://ec.europa.eu/health/state/summary_fr)

### EMA : Rapport sur les réseaux sociaux et les applications de santé.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) et le réseau des chefs d'agences du médicament (HMA) ont publié un rapport mettant en évidence l'utilisation qui pouvait être faite, par les régulateurs, des réseaux sociaux et applications de santé et des données ainsi mises à disposition.

Le document détaille les limites des données rendues disponibles sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, Inspire...) et via les applications de santé mais estime que les autorités de santé pourraient bénéficier d'une action renforcée sur ces réseaux. Ils pourraient notamment permettre de recueillir une grande quantité de données centrées sur le patient, de détecter précocement certains signaux et soutenir ainsi les activités de pharmacovigilance, ou encore d'atteindre un grand nombre de personnes lors de campagnes de santé publique.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.hma.eu/abouthma.html?&L=14>

### EPSCO : débat du Conseil sur la politique pharmaceutique européenne.

En amont d'un débat d'orientation qui se tiendra lors du prochain Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) le 9 décembre, les délégations nationales ont reçu une note sur la *Politique pharmaceutique européenne – coopération et coordination renforcées pour un meilleur accès aux médicaments*. Les pénuries, les retraits du marché de médicaments anciens et les prix des nouvelles

molécules sont autant de barrières à l'accès aux soins. Les Etats membres débattront autour de trois questions : (1) Etats membres et Commission doivent-ils prendre des mesures pour garantir l'accès aux médicaments anciens et nouveaux et éviter les pénuries ?, (2) faut-il des mesures législatives afin de mettre en place des capacités de production de secours et une notification précoce des interruptions ? et (3) une coordination accrue entre Etats membres permettrait-elle d'atténuer les problèmes de pénuries et de viabilité des budgets ?

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14307-2019-INIT/fr/pdf>

## EPSCO : Point sur l'évaluation des technologies de la santé.

L'ordre du jour du prochain Conseil EPSCO prévoit un point d'information sur la [proposition de Règlement en matière d'évaluation des technologies de la santé](#). Un compromis avait déjà émergé sur la nécessité d'adopter une approche plus progressive que celle proposée par la Commission, mais la durée et le périmètre des étapes restent encore à définir. Les principaux points d'achoppement sont le rôle de la Commission européenne et de l'évaluation au niveau européen. La suppression de l'article 7 serait discutée dans ce cadre. De son côté, le Parlement européen avait décidé en début de mandature de conserver sa position de négociation adoptée février 2019.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14619-2019-INIT/en/pdf>

## Dispositifs médicaux : publication du rectificatif sur les dispositifs de Classe I.

Le service juridique du Conseil a publié un projet de rectificatif au Règlement 745/2017 relatif aux dispositifs médicaux soumis au Conseil et au Parlement pour approbation. Le projet permettrait aux dispositifs médicaux de Classe I ayant vocation à changer de catégorie à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement de rester sur le marché jusqu'au 26 mai 2024 sans avoir besoin d'obtenir une certification par un organisme notifié.

*Pour plus d'informations, voir pages 49 à 54:*

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13081-2019-INIT/en/pdf>

## Rapport sur les médicaments faisant l'objet d'une surveillance supplémentaire.

La Commission européenne a publié son rapport sur l'expérience des États membres et de l'Agence européenne des médicaments concernant la liste des médicaments à usage humain faisant l'objet d'une surveillance supplémentaire qui porte sur la mise en œuvre du Règlement 1235/2010 et de la Directive 2012/26/UE relative à la pharmacovigilance.

La Commission recommande de développer l'échange de bonnes pratiques nationales en matière de notification des effets indésirables, alors que l'EMA n'a pas pu mettre en évidence une amélioration de la notification d'effets secondaires pour les médicaments inscrits sur la liste. Elle souhaite par ailleurs mieux mesurer l'incidence d'une inscription sur la détection et la notification d'événements indésirables, les premières conclusions en la matière étant peu probantes.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019DC0591&from=EN>

## Famille et Jeunesse

### Rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Garantie jeunesse.

Lors du Conseil EPSCO du 10 décembre 2019, les ministres discuteront du rapport 2019 réalisé par le Comité pour l'emploi sur la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse. L'étude montre une amélioration de la situation des jeunes, en parallèle de l'amélioration générale des conditions sociales et d'emploi liée à la reprise économique européenne, mais aussi grâce à la mise en place de services ciblés et individualisés par les Services publics de l'emploi pour la prise en charge des NEETS, ces jeunes sans emploi, sans stage ni formation. Des efforts sont aussi notés quant à la qualité des stages proposés dans le cadre de la Garantie jeunesse mais restent encore insuffisants pour accompagner efficacement les jeunes les plus éloignés du marché du travail ou du système éducatif.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14347-2019-INIT/en/pdf>  
et, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14347-2019-ADD-2/en/pdf>

### Déclin de la fertilité en Finlande, risques pour la soutenabilité du système de sécurité sociale.

Dans un nouveau rapport, le réseau européen des politiques sociales (ESPN) fait état de la situation critique du système finlandais de sécurité sociale, et particulièrement du système des pensions, face à la forte réduction de la fertilité dans ce pays. Multifacteur, cette chute des taux de fertilité est notamment le résultat de coupes budgétaires dans les politiques familiales soutenant auparavant les familles avec enfants. Parmi les mesures préconisées pour soutenir le système social, le rapport mentionne le renforcement des prestations familiales et des mesures destinées à soutenir l'équilibre vie privée-vie professionnelle, ce qui nécessitera corrélativement plus de flexibilité dans les conditions d'emploi des parents et de la part des services d'accueil du jeune enfant.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22045&langId=en>

## Retraite et Vieillesse

### Edition 2019 du Panorama des pensions de l'OCDE.

L'Organisation de la Coopération et de Développement économiques (OCDE) a publié son édition 2019 du Panorama des pensions. L'Organisation établit un bilan des mesures adoptées en France depuis deux ans (sous-indexation, baisse du rendement Agirc-Arrco, augmentation de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)...). Selon l'OCDE, en faisant l'hypothèse d'une entrée dans la vie active à 22 ans, l'âge de la retraite à taux plein va converger vers la moyenne OCDE, soit 66 ans vers 2060. Par ailleurs, le taux de remplacement net futur après une carrière complète au salaire moyen dans le secteur privé est, à 74%, largement supérieur au taux moyen de l'OCDE de 58%, alors que pour les bas salaires, il est beaucoup plus proche de la moyenne. Enfin, le panorama des régimes des non-salariés illustre la grande fragmentation du système français.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://www.oecd.org/fr/france/PAG2019-FRA.pdf>

## Emploi et affaires sociales

### Guide de la Commission européenne sur le détachement des travailleurs.

La Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion de la Commission a publié le 27 novembre 2019 une brochure donnant un aperçu des règles et obligations de l'UE en matière de détachement des travailleurs. Elle fournit les informations essentielles sur le processus de détachement, les formalités avant le détachement jusqu'aux documents à remettre suite au retour dans l'Etat d'origine.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8262&furtherPubs=yes>

### Question parlementaire sur le numéro de sécurité sociale européen.

L'eurodéputé roumain Dragoș Pîslaru (Renew Europe) a demandé à la Commission européenne les raisons liées au blocage du projet de développer un [numéro de sécurité sociale européen](#) figurant dans le Paquet « Equité sociale » de 2017. Il rappelle qu'un tel outil permettrait de tirer parti de la numérisation au profit d'une mobilité européenne juste et précise que sa mise en œuvre ne devrait pas porter atteinte aux spécificités nationales. Dans sa réponse 27 novembre 2019, la Commission dit étudier des initiatives numériques pour améliorer la portabilité des droits sociaux et l'assurance d'une couverture sociale dans les situations de mobilité intra-européenne, des analyses restant nécessaires afin de déterminer quelles sont les meilleures options techniques et politiques à adopter.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-003083\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-003083_EN.html)

## Réforme de la loi sur l'assistance sociale en Slovaquie.

Depuis avril 2019, la loi sur l'assistance sociale a été amendée pour répondre aux critiques de ce système ouvrant droit, sous conditions de ressources, à un revenu minimum pour les personnes sous le seuil de pauvreté : montants inadéquats tant dans le montant que dans la prise en compte des caractéristiques des ménages bénéficiaires, prédominance des obligations d'activation sur l'adéquation de l'aide, manque de transparence dans le mécanisme d'indexation. La réforme apporte quelques améliorations (augmentation de 5% des montants et prise en compte de l'adéquation de l'aide en parallèle d'un assouplissement des critères liés à l'activation) mais reste insuffisante : montants encore trop bas, absence de revalorisation de l'allocation logement et nécessité de revoir certains critères d'éligibilité.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22046&langId=en>

## CJUE

### Précisions de la notion d'employeur et d'abus de droit pour la détermination de la législation de sécurité sociale applicable à des chauffeurs routiers internationaux.

L'avocat général Priit Pikamäe a rendu, le 26 novembre 2019, ses conclusions dans une affaire de mise à disposition par AFMB, une entreprise installée à Chypre, de chauffeurs routiers internationaux à des entreprises de transport néerlandaises. Afin de déterminer quelle législation nationale est applicable à la situation, il s'agissait de déterminer laquelle des entreprises chypriote ou néerlandaises est l'employeur au sens du droit de l'UE et si la construction juridique créée aux fins de la mise à disposition des chauffeurs constitue un abus de droit visant à contourner l'application de la loi applicable.

Pour M. Pikamäe, la définition de l'employeur doit prendre en compte non seulement les relations contractuelles telles que formalisées par un contrat de travail mais également la situation de travail réelle du travailleur. En l'espèce, le fait que le contrat de travail soit conclu entre les chauffeurs et AFMB n'est pas déterminant puisque les chauffeurs étaient employés pour une durée indéterminée par les entreprises néerlandaises qui exerçaient l'autorité effective sur ces travailleurs dont les salaires, bien que versés par AFMB, étaient fixés et financés par les entreprises néerlandaises. L'avocat général estime donc que ce sont les entreprises néerlandaises qui sont les employeurs de ces chauffeurs internationaux, et la législation applicable en matière de sécurité sociale est la législation néerlandaise. Selon lui, la construction juridique par laquelle AFMB s'est installée à Chypre pour bénéficier d'une législation de sécurité sociale dont les prélèvements sociaux sont plus faibles qu'aux Pays-Bas, tout en donnant l'apparence d'être leur employeur effectif, est constitutive d'un abus de droit.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/documents.jsf?num=C-610/18>

## Evènements passés

29 novembre 2019, Bruxelles – CESE : Les avantages de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'économie européenne.

Cette audition organisée par le Comité économique et social européen a mis l'accent sur l'argument économique en faveur de l'égalité des genres. Les données présentées par l'Institut pour l'égalité des genres montrent la corrélation entre une meilleure égalité des genres et l'augmentation du PIB, tout en signalant que des données désagrégées permettraient une analyse plus précise des enjeux. La transparence a également été mise en avant pour garantir et promouvoir l'égalité, particulièrement la transparence des salaires et des rémunérations perçus par les hommes et les femmes, ainsi que la valorisation des réussites et des effets bénéfiques d'une meilleure égalité.

*Pour plus d'informations, contacter: [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*



*Plus d'Europe dans les médias français*, Institut Notre Europe, Jean-Michel Baer, Théo Verdier, Novembre 2019, 14 p.

Jean-Michel Baer, ancien conseiller chargé des questions sociales, éducation, culture et communication au cabinet de Jacques Delors et Théo Verdier, expert associé à la Fondation Jean Jaurès, livrent leurs propositions pour améliorer l'information sur l'Europe dans les médias français à l'occasion de la réforme de l'audiovisuel français. La France, membre fondateur et deuxième pays de l'UE par sa population, a un défi majeur : 73% des Français se déclarent mal informés sur les questions européennes, le pays se plaçant dernier des 28 pays de l'UE en ce domaine. Les dernières élections européennes de mai 2019 semblent toutefois démontrer un sursaut hexagonal selon les auteurs.

Les Français apparaissent revaloriser le rôle de l'UE comme échelon pertinent pour agir face aux défis de l'époque, positionnant la lutte contre le dérèglement climatique et le développement économique comme leurs premières raisons d'aller voter.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2019/11/PP244\\_R%C3%A9forme-de-laudiovisuel\\_Verdier-Baer\\_FR.pdf](https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2019/11/PP244_R%C3%A9forme-de-laudiovisuel_Verdier-Baer_FR.pdf)

*Europeans want environmental protection, but are concerned about their wallets*, Fondation Bertelsmann-Stiftung, 27 Novembre 2019, 6 p.

Le bureau européen de la Fondation allemande Bertelsmann-Stiftung a publié le 27 novembre une nouvelle édition de son numéro « opinions » présentant les résultats d'un sondage réalisé auprès d'un panel de citoyens européens sur ce qu'ils considèrent comme particulièrement important et qui mérite d'être protégé par la nouvelle Commission européenne. Les résultats montrent qu'au fur et à mesure que l'âge des personnes interrogées augmente, la question de la sécurité sociale devient de plus en plus importante. Cette question est importante pour un tiers (29%) des Européens âgés de 56 à 65 ans, alors qu'il n'est préoccupant que pour 14 % des jeunes de 16 à 25 ans.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Presse/Press-Release\\_Europeans-want-environmental-protection-but-are-concerned-about-their-wallets\\_20191127.pdf](https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Presse/Press-Release_Europeans-want-environmental-protection-but-are-concerned-about-their-wallets_20191127.pdf)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

